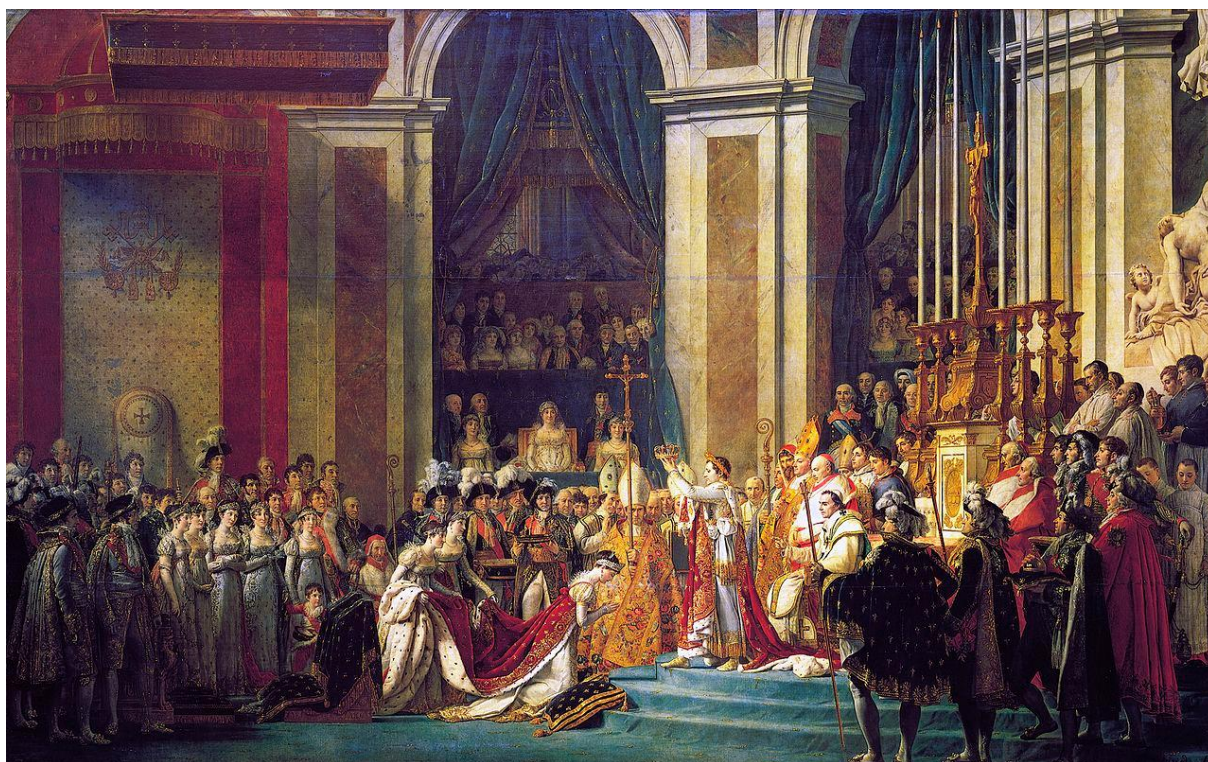




## Le pouvoir personnel

Napoléon Bonaparte accède au pouvoir en abattant le régime du Directoire, à la fin de l'année 1799. Le système politique qu'il met en place est axé sur un pouvoir exécutif fort, officiellement collectif, mais rapidement individuel. Avec l'instauration de l'Empire, il va progressivement évoluer vers un système monarchique.



*Le Sacre de Napoléon, le 2 décembre 1804 (peinture de Jacques-Louis David, 1807) © RMN-Grand Palais*

### Brumaire : La faute originelle ?

Parmi les griefs des républicains contre Napoléon Bonaparte, le premier est celui d'avoir mis fin, par un coup d'État au régime du Directoire (9 novembre 1799<sup>1</sup>). Le sujet est en réalité assez complexe, car le Directoire lui-même avait recouru à plusieurs reprises à des manœuvres illicites (dont deux, avec le soutien de Bonaparte, contre les royalistes, devenus majoritaires dans les chambres à l'issue d'élections successives, en 1795 et 1797). Le projet qui devait conduire au coup d'État de Brumaire est donc l'énième coup de force d'un régime qui ne parvient pas à assurer sa stabilité de façon

---

<sup>1</sup> 18 brumaire an VIII selon le calendrier républicain

institutionnelle. Il est d'ailleurs mené par deux (et peut être trois, le rôle exact de Barras n'étant pas très clair) des cinq directeurs composant l'exécutif du régime : Sieyès et Roger-Ducos. Bonaparte, très populaire après ses succès militaires en Italie (1796-1797) et son expédition en Égypte (1798-1799), n'est, à l'origine, censé être qu'un exécutant, le « sabre » qui manquait aux conspirateurs, devant assurer le soutien indispensable de l'armée. Après l'avoir compromise par des déclarations maladroites devant les chambres (Conseil des Cinq-cents et Conseil des Anciens), Bonaparte sauve l'opération grâce au soutien de son frère Lucien, président des Cinq-cents, et à l'intervention de ses troupes. Le Directoire disparaît au profit du Consulat. La population exprime assez vite une certaine bienveillance vis-à-vis du nouveau régime, ce que confirme la validation de la nouvelle constitution par un plébiscite, en décembre 1799, même si le soutien quasi unanime affiché (99,95% des votants se sont prononcés pour) ne doit pas faire oublier qu'un électeur sur deux ne s'est pas déplacé et que le nombre de « oui » a été artificiellement gonflé.

### Un régime autoritaire et autocratique

Le Consulat est conçu comme un régime fondé sur l'ordre, en réaction à un Directoire présenté par les conjurés de Brumaire comme incompetent et corrompu. L'ex-abbé Sieyès (auteur en 1789 de « Qu'est-ce que le Tiers-État ? », texte fondateur de la Révolution française), instigateur du coup d'État de Brumaire et co-auteur de la constitution du nouveau régime, a voulu un pouvoir exécutif fort, mais dont le caractère collégial devait offrir un garde-fou contre la tentation d'un pouvoir personnel. Sur le modèle du « triumvir » romain, ce pouvoir exécutif est confié à trois personnes. La personnalité de Bonaparte, qui prend rapidement le pas sur les deux autres consuls, amplifie la tendance du nouveau régime à l'autoritarisme qui va en augmentant avec l'instauration de l'Empire, système conçu à l'origine comme une « dictature de salut public » à la romaine.

Les tentatives d'assassinat contre Napoléon (notamment l'attentat de la rue Nicaise, le 24 décembre 1800, entraînant la proscription de nombreux jacobins, et la « conspiration de l'An XII » en octobre 1803, contribuant à justifier l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien en mars 1804), les tentatives de déstabilisation du régime par ses ennemis et l'état de guerre récurrent vont justifier la mise en place de plusieurs polices parallèles, civiles et militaires. De plus, un « cabinet noir » chargé de prendre connaissance de la correspondance privée est mis en place sur le modèle de ce qui a été fait du temps de Louis XIV et Louis XV. Les libertés publiques souffrent évidemment de cette situation (contrôle de la presse, limitation des libertés de circulation, de réunion...).

Parallèlement, l'extension progressive des pouvoirs du chef de l'État (qui tire sa légitimité des plébiscites successifs de 1799, 1802 et 1804), s'appuyant notamment sur l'abaissement de ceux des assemblées (morcelées, cloisonnées et élues par un système de scrutin indirect très complexe), va réduire proportionnellement l'aspect démocratique du régime jusqu'à sa plus simple expression.

### Le glissement progressif vers la monarchie

La consolidation des institutions est une préoccupation majeure du régime consulaire qui s'est imposé en partie sur le rejet de l'instabilité des gouvernements précédents. On passe ainsi rapidement d'une gouvernance tricéphale à une prépondérance écrasante du Premier Consul sur ses deux collègues. Puis le pouvoir du Premier Consul est conforté par la réforme adoptée par le sénatus-consulte du 4 août 1802<sup>1</sup> qui lui permet d'exercer sa fonction à vie. Mais se pose le problème de sa succession en cas de décès (hypothèse loin d'être théorique en ces temps troublés). Après avoir également accordé

---

<sup>1</sup> 16 thermidor an X selon le calendrier républicain

au Premier Consul le droit de désigner lui-même son successeur, le basculement vers un système monarchique est presque fait. Le passage à l'Empire, décidé par le sénatus-consulte du 18 mai 1804<sup>1</sup>, est ainsi justifié par le besoin d'assurer la pérennité du régime par l'instauration d'une règle de succession présentée comme claire et incontestable, celle de l'hérédité.

Le choix de la dignité impériale est un moyen de se démarquer de la monarchie capétienne tout en faisant référence à la fois au « princeps » de la Rome impériale et à Charlemagne, figures connues d'une partie du public, mais suffisamment lointaines pour ne pas provoquer d'analogie dangereuse avec l'Ancien Régime. Dans les faits, « l'empereur de la République » se comporte de plus en plus comme un monarque, organisant un sacre somptueux en présence du pape (2 décembre 1804), se dotant d'une cour et d'une étiquette, attribuant prérogatives et couronnes européennes à sa propre famille (Joseph roi de Naples puis d'Espagne, Louis roi de Hollande, Jérôme roi de Westphalie...) et créant une noblesse d'Empire (1808) qui, même si elle ne constitue pas un ordre social distinct, constitue une fracture supplémentaire vis-à-vis des principes de la Révolution. Le 1<sup>er</sup> avril 1810, soucieux d'obtenir un descendant tout en s'assurant un puissant allié en Europe, Napoléon I<sup>er</sup>, après avoir divorcé de Joséphine, épouse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche (et petite-nièce de la reine Marie-Antoinette, exécutée par la Révolution), entrant ainsi dans la famille des monarques européens. Le fils qu'elle lui donne (20 mars 1811), titré par Napoléon « Roi de Rome », doit assurer la synthèse entre ancien et nouveau monde.

Ainsi, tout en étant paradoxalement destiné à empêcher le retour des Bourbons sur le trône, le caractère monarchique des institutions impériales facilite la tâche de Louis XVIII lorsqu'il se réinstalle en France à la chute de Napoléon.

---

<sup>1</sup> 28 floréal an XI selon le calendrier républicain